



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°13-2017-189

PUBLIÉ LE 26 AOÛT 2017

# Sommaire

## **Direction générale des finances publiques**

13-2017-08-25-002 - Délégation de signature automatique pour les responsables de services en matière de contentieux et de gracieux fiscal (4 pages)	Page 3
13-2017-08-25-001 - Délégation de signature du pouvoir adjudicateur / ordonnancement secondaire (4 pages)	Page 8
13-2017-08-25-004 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP MARTIGUES (3 pages)	Page 13
13-2017-08-23-016 - Délégation de signature pour le pôle gestion publique (8 pages)	Page 17
13-2017-08-24-001 - Délégation de signature pour le pole pilotage et ressources (2 pages)	Page 26

## **Préfecture des Bouches-du-Rhone**

13-2017-08-25-005 - Arrêté du 25 août 2017 portant désignation de M. Serge GOUTEYRON, pour exercer la suppléance de M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, le lundi 28 août de 8h30 à 21h00 (2 pages)	Page 29
--	---------

Direction générale des finances publiques

13-2017-08-25-002

Délégation de signature automatique pour les responsables  
de services en matière de contentieux et de gracieux fiscal

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**

16, Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 et suivants de son annexe IV ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le montant de la délégation dont disposent, en matière de contentieux et de gracieux fiscal et en application des dispositions du III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts, les responsables des services des finances publiques dans le département des Bouches-du-Rhône, dont les noms sont précisés en annexe, est fixé à :

- 60 000 €, pour prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, ou pour prendre des décisions gracieuses portant remise, modération, transaction ou rejet. Cette limite est portée à 76 000 € pour les responsables ayant au moins le grade d'administrateur des Finances publiques ;
- 100 000 €, pour statuer sur les demandes de remboursements de crédits de TVA.

**Article 2** - Ces mêmes responsables des services des finances publiques dans le département des Bouches-du-Rhône sont par ailleurs compétents sans limitation de montant pour :

- signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions gracieuses et contentieuses ;
- statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution économique territoriale présentées par une entreprise dont tous les établissements sont situés dans le ressort territorial du service (SIP ou SIP-SIE) ;
- statuer sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;
- accorder les prorogations de délai prévues aux IV et IV bis de l'article 1594-0 G du code général des impôts.

**Article 3** – Le présent arrêté prendra effet au 1er septembre 2017 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 25 août 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques,  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,

Signé

Francis BONNET

## Direction Régionale des Finances Publiques des Bouches-du-Rhône

**Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II et les articles 212 et suivants de l'annexe IV au code général des impôts**

NOM - Prénom	Responsables des services	Date d'effet de la délégation
	<b>Services des Impôts des entreprises</b>	
BERTIN Joël	Aix Nord	01/07/2013
GLAPA Philippe	Aix Sud	02/05/2016
REIF Christine	Arles	04/12/2013
BERTOLO Jean-Louis	Aubagne	01/07/2015
AIM Gérald	Istres	01/07/2013
DELPY Jacques	Marignane	01/07/2013
CRESENT Chantal	Marseille 1/8	01/01/2017
LUGLI Katy	Marseille 2/15/16	01/01/2015
DE ROSA Corinne	Marseille 3/14	01/03/2015
PONZO PASCAL Michel	Marseille 4/13	12/03/2016
PRYKA Philippe	Marseille 5/6	04/01/2016
CESTER Hélène	Marseille 7/9/10	04/12/2013
NERI Dominique	Marseille 11/12	01/07/2015
GAVEN Véronique	Martigues	01/07/2013
JEAN-LOUIS François	Salon de Provence	01/06/2016
PALISSE Patrick	Tarascon	01/01/2015
	<b>Services des impôts des particuliers</b>	
CORDES Jean-Michel	Aix Nord	01/01/2017
RAMBION Corinne	Aix Sud	01/07/2013
BICHOT Claire	Arles	01/04/2016
GOSSELET Jean-Jacques	Aubagne	01/02/2016
LOPEZ Annick	Istres	24/04/2016
TETARD Paul	Marignane	01/07/2013
LEVY Sophie	Marseille 1 <sup>er</sup>	08/07/2016
DARNER Michel	Marseille 2/15/16	01/01/2015
LOMBARD Robert	Marseille 3/14	01/07/2013
CHAMBERT Bernard	Marseille 4/13	01/07/2017
MICHAUD Thierry	Marseille 5/6	01/01/2016
PUCAR Martine	Marseille 9	08/07/2016
BARNOIN Pierre	Marseille 7/10	01/07/2013
Yves BENEDETTI	Marseille 8	24/12/2015
JOB Nicole	Marseille 11/12	01/08/2014
DAVADIE Claire	Martigues	01/09/2014
POULAIN Anne	Salon de Provence	01/03/2014
GUEDON Chantal	Tarascon	01/07/2013

NOM - Prénom	Responsables des services	Date d'effet de la délégation
LOUIS Francis	<b>Service des impôts des particuliers - Service des Impôts des entreprises</b> SIP- SIE La Ciotat	01/07/2015
GARLIN Gilles ASTRUC Pascale WIART Pascal CATANZARO Anne-marie VINCENT Marc LONGERE Ghislaine PUGNIERE Jean-Michel BUREAU Philippe MARTIALIS Pascale CLEMENT Michèle ANSELIN Fabrice TOUVEREY Magali CHASSENDE-PATRON Fabienne TARDIEU Claude	<b>Trésoreries</b> Allauch Berre l'Etang Châteaurenard Gardanne Lambesc Les Pennes Mirabeau Maussane - Vallée des Baux Miramas Peyrolles Roquevaire Saint-Andiol St Rémy de Provence Trets Vitrolles	01/07/2013 01/09/2015 01/01/2016 01/07/2013 01/09/2014 01/07/2013 01/07/2013 01/07/2014 01/09/2015 01/01/2014 01/07/2013 01/07/2013 01/07/2013 01/07/2013
VITROLLES Rémi VITROLLES Rémi (intérim) CONAND Philippe PITON Michèle BONGIOANNI Brigitte MENOTTI Franck PRUNET Gilles	<b>Services de Publicité Foncière</b> Aix 1 <sup>er</sup> bureau Aix 2 <sup>ème</sup> bureau Marseille 1 <sup>er</sup> bureau Marseille 2 <sup>ème</sup> bureau Marseille 3 <sup>ème</sup> bureau Marseille 4 <sup>ème</sup> bureau Tarascon	14/05/2016 01/07/2017 01/01/2017 01/07/2013 01/01/2017 01/10/2016 01/04/2015
	<b>Brigades</b>	
DI LULLO Lucien	1 <sup>ère</sup> brigade départementale de vérification Marseille	01/09/2017
PROST Yannick	2 <sup>ème</sup> brigade départementale de vérification Marseille	01/01/2015
QUINTANA Roger	3 <sup>ème</sup> brigade départementale de vérification Marseille	01/09/2017
PASSARELLI Rose-Anne	4 <sup>ème</sup> brigade départementale de vérification Marseille	01/09/2017
CARROUE Stéphanie	5 <sup>ème</sup> brigade départementale de vérification Aix	01/09/2017
BOSC Xavier	6 <sup>ème</sup> brigade départementale de vérification Aix	01/09/2017
CAROTI Bruno	7 <sup>ème</sup> brigade départementale de vérification Salon	01/09/2017
OLIVRY Denis	8 <sup>ème</sup> brigade départementale de vérification Marignane	01/09/2017

NOM - Prénom	Responsables des services	Date d'effet de la délégation
CASTANY Christine DANESI François GONTHIER Dominique PICAUVET Jean-Michel GUIRAUD Marie-Françoise LANGLINAY William	<b>Pôles Contrôle Expertise</b> Aix Marignane Salon de Provence Marseille Borde Marseille St Barnabé Marseille Sadi-Carnot	01/09/2013 01/09/2017 01/09/2017 01/09/2016 01/09/2014 01/09/2017
OUILAT Louisa	<b>Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine</b>	01/09/2016
PETTINI-ETZENSPERGER Lydie PICHARD Evelyne	<b>Pôles de recouvrement spécialisés</b> Aix Marseille	11/07/2017 01/07/2013
CHABERT Annick MORANT Michel DI CRISTO Véronique GERVOISE Corinne LEFOUIN Daniel	<b>Centre des impôts fonciers</b> Aix 1 Aix 2 Marseille Nord Marseille Sud Tarascon	01/04/2016 01/07/2013 01/09/2016 01/08/2016 01/09/2013

Direction générale des finances publiques

13-2017-08-25-001

Délégation de signature du pouvoir adjudicateur /  
ordonnancement secondaire



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**

16, Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

---

**Arrêté portant subdélégation de signature  
Pouvoir adjudicateur / Ordonnancement secondaire**

---

L'Administrateur Général des Finances Publiques, directeur du pôle pilotage et ressources  
de la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur  
et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 28 juillet 2014 portant nomination de M. Yvan HUART Administrateur Général des Finances Publiques, et l'affectant à la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Yvan HUART, Administrateur Général des Finances Publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 portant délégation de signature à Monsieur Francis BONNET, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône et à Monsieur Yvan HUART, Administrateur Général des Finances Publiques, directeur du pôle pilotage et ressources, pour les actes relevant du pouvoir adjudicateur ;

Vu l'article 38 du décret n°2004-374 modifié du 29 avril 2004 ;

**Article 1** : Délégation de signature est donnée aux personnes dont les noms suivent :

<b>GRADE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
Administrateur des Finances Publiques	BLANCO	Antoine
Administrateur des Finances Publiques adjoint	ALLARD	Jean-Michel
Administrateur des Finances Publiques adjoint	TEODORI	Laurence
Administrateur des Finances Publiques adjoint	GUERIN	Roland
Administrateur des Finances Publiques adjoint	RACOUCHOT	Christophe
Inspecteur principal des Finances Publiques	FABRE	Aline



GRADE	NOM	PRENOM
Inspecteur principal des Finances Publiques	HOUOT	Thierry
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques	RAFFALLI	Marie-Jeanne
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques	ROUANET	Philippe
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques	SEGARRA	Corinne
Inspecteur des Finances Publiques	BALDI	Pierre
Inspecteur des Finances Publiques	BARTOLINI	Claude
Inspecteur des Finances Publiques	SANCHEZ	Anne
Inspecteur des Finances Publiques	DELONCA	Chantal
Inspecteur des Finances Publiques	JEANGORGES	Nathalie
Inspecteur des Finances Publiques	FRAUCIEL	Maryline
Inspecteur des Finances Publiques	PERON	Fabienne
Inspecteur des Finances Publiques	HAUTCLOCCQ	Laurent

à l'effet de :

→ signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et, d'une façon plus générale, tous les actes relevant du pouvoir adjudicateur et tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes se rapportant au fonctionnement ou à l'équipement de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône, ainsi que l'ordonnancement de toute recette se rapportant aux attributions et activités de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

→ recevoir les crédits des programmes suivants :

- n° 156 « Gestion fiscale et financière de L'État et du secteur public local »
- n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière »
- n° 723 « Contribution aux dépenses immobilières »
- n° 724 « Dépenses immobilières des services déconcentrés »
- n° 741 « Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité »
- n° 743 « Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions »

→ procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les titres 2, 3 et 5 des programmes précités.

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses, ainsi que sur l'émission et la signature des titres de recettes.

Toutefois, s'agissant des programmes 741 et 743, seul M. Antoine BLANCO reçoit délégation à l'effet de signer les titres de perception relatifs au remboursement des trop-perçus sur pensions.

→ signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, toute déclaration de conformité en matière d'opérations d'inventaire et, d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par la constatation des droits et obligations et l'inventaire des biens se rapportant à l'activité financière de la direction régionale des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

**Article 2** – Délégation de signature est donnée aux personnes dont les noms suivent :

<b>GRADE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
Contrôleur principal des Finances Publiques	PERCIVALLE	Mireille
Contrôleur des Finances Publiques	SCOTTO DI PERROTOLO	Christian
Contrôleur des Finances Publiques	MARTIGNOLES	Quentin
Contrôleur des Finances Publiques	DEYDIER	Luc
Agent administratif	FARSI	Christine

à l'effet de : - **initier** les demandes d'achat dans CHORUS Formulaire ;  
- **saisir** le service fait dans CHORUS Formulaire.

**Article 3** – Délégation de signature est donnée aux personnes dont les noms suivent :

<b>GRADE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
Contrôleur principal des Finances Publiques	VALENTIN	Céline
Contrôleur des Finances Publiques	SANDAROM	Gabriel
Agent administratif principal	ORACZ	Régine
Agent administratif principal	DELGADO	Franck
Agent administratif	CRISTOFINI	Céline

à l'effet de : - **valider** les demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;  
- **valider** le service fait dans CHORUS Formulaire.  
- **réaliser** des demandes de factures externes , internes et des recettes au comptant ainsi que des demandes de rétablissement de crédit sur les programmes n° 156 « Gestion fiscale et financière de L'État et du secteur public local » et n° 218 « Conduite et pilotage des politiques économique et financière » dans Chorus et dans Chorus formulaires.

**Article 4** – Délégation de signature est donnée aux personnes dont les noms suivent :

<b>GRADE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
Contrôleur principal des Finances Publiques	COLL	Brigitte
Contrôleur principal des Finances Publiques	GALLICE	Jean-Pierre
Contrôleur principal des Finances Publiques	GUIRAUD	Brigitte
Contrôleur principal des Finances Publiques	VALENTIN	Céline
Contrôleur des Finances Publiques	REDON	Christophe

Contrôleur des Finances Publiques	SANDAROM	Gabriel
Agent administratif principal	ORACZ	Régine
Agent administratif principal	DELGADO	Franck
Agent administratif principal	GREDIN	Alain
Agent administratif principal	SATTIARADJOU	Kumararadjou
Agent administratif	CRISTOFINI	Céline

à l'effet de : - **initier** les demandes d'achat dans CHORUS Formulaires ;  
- et **saisir** le service fait dans CHORUS Formulaires.

**Article 5** : cet arrêté abroge l'arrêté n°13-2017-08-18-006 publié au recueil des actes administratifs n°13-2017-184 du 22 août 2017.

**Article 5** – Le présent arrêté prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre et sera publié au recueil des actes administratifs du département.

Marseille, le 25 août 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques  
directeur du pôle pilotage et ressources  
de la Direction Régionale des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,

signé  
Yvan HUART

Direction générale des finances publiques

13-2017-08-25-004

Délégation de signature en matière de contentieux et de  
gracieux fiscal - SIP MARTIGUES



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DES BOUCHES DU RHONE**

16, Rue Borde  
13 357 Marseille Cedex 20

La comptable, responsable du service des impôts des particuliers de MARTIGUES.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à M. GOUDICHAUD Philippe et M. SABATIER Frédéric, Inspecteurs des Finances Publiques, adjoints à la responsable du service des impôts des particuliers de Martigues, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 30 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office,

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 €,

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant,

4°) au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée :

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 15.000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;



d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

REYNAUD Evelyne	ZOZI Patricia	PAGANEL Sabine
ROUX Christelle	GODFRIN Danielle	VIVOLI Estelle
DE GREGORIO Isabelle		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

AIT ABBAS Nabila	AMBROIS Audrey
REHABI Souad	BOUTET Catherine
MARKIEWICZ Fanny	MARTIN Julienne
PAGANO Sylvie	SOLER Nicolas
RABION Claire	

## Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
FORGUES Catherine	Contrôleur Principal	10.000 euros	6 mois	10.000 euros

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
GHELAB Berraka	Contrôleur	2.000 euros	3 mois	2.000 euros
LIOTARD Pierre	Contrôleur	5.000 euros	6 mois	2.000 euros
TRIAY Thierry	Contrôleur	2 000 euros	3 mois	2 000 euros
PERROT André	Agent	2.000 euros	3 mois	500 euros
AQUIR Mounira BELKHODJA Agent	Agent	2.000 euros	3 mois	500 euros
AQUIR Sabrina	Agent	2.000 euros	3 mois	500 euros
BERTHELOT Yann	Agent	2.000 euros	3 mois	2.000 euros

#### Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BRUNO Remy	Agent	500 euros	500 euros	3 mois	500 euros

#### Article 5

Le présent arrêté prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publié au recueil des Actes Administratifs.

A MARTIGUES le 25 août 2017

La comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Martigues,

signée  
Claire DAVADIE

Direction générale des finances publiques

13-2017-08-23-016

Délégation de signature pour le pôle gestion publique



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DES BOUCHES-DU-RHONE**

16, Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

---

### **Délégations de signature**

---

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Francis BONNET, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 18 février 2017 la date d'installation de M. Francis BONNET dans les fonctions de Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- M. AMBROSINO Gérald, Administrateur des Finances Publiques adjoint, chef de la Division du Secteur Public Local,
- Mme REGNIER Géraldine, Administrateur des Finances Publiques adjoint, chef de la Division des Opérations comptables de L'État,

- M. GUERIN Roland, Administrateur des Finances Publiques adjoint, chef de la Division France Domaine,
- Mme BAZIN Géraldine, Administratrice des Finances Publiques adjointe, chef de la Division des dépenses de L'État.
- Mme ACQUAVIVA Ondine, Administratrice des Finances Publiques adjointe, chef de la MEEF et de la Division de l'Action et de l'Expertise Financières,

#### **Procurations spéciales de la Division de l'Action et de l'Expertise Financières**

- ◆ Procuration spéciale est donnée pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la Division de l'Action et de l'Expertise Financières, en cas d'empêchement du Chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :

M. CLASEL Jean-Marc, inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

#### **Procurations spéciales de la Division du Secteur Public Local**

- ◆ Procuration spéciale est donnée pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la Division du Secteur Public Local, en cas d'empêchement du Chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :

- Mme COMBE Noëlle, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- M. VERAN Jean-Paul, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- Mme MELY-QUEVILLY Anne-Marie, inspectrice principale des Finances publiques, chargée de mission auprès du responsable de la Division du secteur public local.
- M. Gilles BARBERO, inspecteur principal des Finances publiques
- Mme ALIMI Sandrine, inspecteur des Finances publiques
- Mme CAMELIO Sandrine, inspecteur des Finances publiques
- Mme ROUANET Carole, inspecteur des Finances publiques
- Mme BOURNONVILLE Myriam, inspecteur des Finances publiques
- Mme FLORENT-CARRERE Sonia, inspecteur des Finances publiques
- M. PAOLI Patrice, inspecteur des Finances publiques
- M. RODRIGUEZ Jean-Pierre, inspecteur des Finances publiques
- M. Luc ORENCO, inspecteur des Finances publiques
- M. Eric GUEYRAUD, inspecteur des Finances publiques

#### **Procurations spéciales de la Division des Dépenses de L'État**

- ◆ Procuration spéciale est donnée pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la Division des Dépenses de L'État, en cas d'empêchement du Chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :

Mme HUGON Nicole, inspecteur divisionnaire des Finances publiques.

### **Procurations spéciales de la Division des opérations comptables de L'État**

- ◆ Procuration spéciale est donnée pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la Division des Opérations comptables de L'État, en cas d'empêchement du Chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :
  - Mme GINOUVIER Jacqueline, inspectrice divisionnaire des Finances publiques.
  - Mme LOPEZ Pascale, inspecteur divisionnaire des Finances publiques

### **Procurations spéciales de la Division France DOMAINE**

- ◆ Procuration spéciale est donnée pour signer toutes les correspondances et documents relatifs aux missions de la Division France Domaine, en cas d'empêchement du Chef de division, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :
  - M. HOUOT Thierry, inspecteur principal des Finances publiques,
  - Mme SEGARRA Corinne, inspecteur divisionnaire des Finances publiques.
  - M. ROUANET Philippe, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

### **Délégations spéciales Missions particulières**

- ◆ Procuration est donnée à :
  - M. OLMEZOGLU Arthur, inspecteur des Finances publiques,
  - M. LONGCHAMPS Philippe, inspecteur des Finances publiques,
  - M. GREGOIRE Christian, inspecteur, des Finances publiques
  - Mme COROMINAS Marie-Louise, inspecteur des Finances publiques,
  - Mme BOUTILLIER Christine, inspecteur des Finances publiques,
  - Mme FABRE-VALANCHON Véronique, inspecteur des Finances publiques,
  - Mme THIERS Catherine, inspecteur des finances publiques,
  - Mme CHIGRI Zineb, inspecteur des Finances publiques,
  - M. D....., inspecteur des Finances publiques,
  - M. CANESSA Claude, inspecteur des Finances publiques,
  - Mme TOUTAIN Patricia, inspecteur des Finances publiques,
  - Mme MATMAR Louisa, inspecteur des Finances publiques,
  - M. MELLOUL Michel, inspecteur des Finances publiques,
  - Mme CRISTANTE Sylvie, inspecteur des Finances publiques,
  - M. ROUANET Philippe, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

chargés de mission à la division France Domaine, désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation du département des Bouches-du-Rhône en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

au nom des services expropriants de L'État et, sur leur demande, au nom des collectivités, établissements ou sociétés mentionnés à l'article R. 177 du code du domaine de L'État et à l'article 2 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 susvisé ;

- M. HOUOT Thierry, inspecteur principal des Finances publiques ,
- Mme SEGARRA Corinne, inspecteur divisionnaire des Finances publiques.
- M. ROUANET Philippe, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,

dans le cadre du département et sans limitation de seuil,

à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de L'État ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable chargé des produits domaniaux (article R.163 et 3° de l'article R.158 du code du domaine de L'État).

Délégation de signature est donnée à :

- M. OLMEZOGLU Arthur, inspecteur des Finances publiques,
- M. D....., inspecteur des Finances publiques
- M. LONGCHAMPS Philippe, inspecteur des Finances publiques,
- M. GREGOIRE Christian, inspecteur des Finances publiques,
- Mme THIERS Catherine, inspecteur des finances publiques,
- Mme COROMINAS Marie-Louise, inspecteur des Finances publiques,
- Mme BOUTILLIER Christine, inspecteur des Finances publiques,
- Mme FABRE-VALANCHON Véronique, inspecteur des Finances publiques,
- Mme CHIGRI Zineb, inspecteur des Finances publiques,
- M. CANESSA Claude, inspecteur des Finances publiques.

dans le cadre du département et dans la limite de 600 000 euros en valeur vénale et de 60 000 euros en valeur locative,

- Mme MATMAR Louisa, inspecteur des Finances publiques,
- Mme TOUTAIN Patricia, inspecteur des Finances publiques,
- M. MELLOUL Michel, inspecteur des finances publiques,
- Mme CRISTANTE Sylvie, inspecteur des finances publiques.

dans le cadre du département et dans la limite de 300 000 euros en valeur vénale et de 30 000 euros en valeur locative,

à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale.

Délégation de signature est donnée à :

- M. HOUOT Thierry, inspecteur principal,
- Mme SEGARRA Corinne, inspecteur divisionnaire des Finances publiques,
- Mme ESPITALLIER Catherine, contrôleur principal des Finances publiques,
- Mme BONDU Johanna, contrôleur des Finances publiques,
- Mme MAURAS Christel, contrôleur principal des Finances publiques.

à l'effet de :

- signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département des Bouches-du-Rhône.

## **Délégations spéciales Missions particulières**

- ◆ Procuration est donnée à Mme ACQUAVIVA Ondine, Administratrice des Finances Publiques adjointe, en tant que responsable déléguée de l'Autorité de certification relative aux fonds européens, pour signer tous documents et correspondances relatifs à l'activité de ce service et opérer les validations y afférentes dans les outils informatiques dédiés.
- ◆ Au sein de l'Autorité de certification, les agents suivants reçoivent également procuration pour signer tous les actes de procédure relevant de leurs fonctions et attributions (notamment les contrôles approfondis réalisés) et opérer les validations y afférentes dans les outils informatiques dédiés :
  - Mme VOUILLON Magali, inspectrice des finances publiques
  - M. DEUTSCHE Thierry, inspecteur des finances publiques
  - Mme MARUENDA Evelyne, inspectrice des finances publiques
  - Mme DER KRIKORIAN Céline, contrôleur des finances publiques
- ◆ Procuration est donnée à M. BOTTO Jean-Louis, Administrateur des Finances Publiques, en tant que responsable de la mission Conseil aux Décideurs Publics, pour signer tous documents et correspondances relatifs à l'activité de ce service et opérer les validations y afférentes dans les outils informatiques dédiés.

## **Procurations spéciales des inspecteurs principaux des Finances publiques**

- ◆ Procuration spéciale est donnée pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition, les certificats de non-opposition, les réclamations contentieuses et les correspondances courantes concernant son service, sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :
  - Mme DUWELZ Célia, inspecteur principal des Finances publiques, Responsable du Centre de Gestion des Retraites,

## **Procurations spéciales des inspecteurs divisionnaires des Finances publiques**

- ◆ Procuration spéciale est donnée pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant leur service, sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :
  - Mme LOPEZ Pascale, inspecteur divisionnaire des Finances publiques

## **Procurations spéciales des inspecteurs des Finances publiques**

- ◆ Procuration spéciale est donnée pour signer les chèques du Trésor, les ordres de paiements, les autorisations de paiement pour mon compte, les certifications diverses, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recette et de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et les certificats de non-opposition concernant leur service, tout acte de poursuite, sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :
  - Mme GHALEB Dina, inspecteur des Finances publiques, Chef du service Comptabilité

- Mme STRATE Caroline, inspecteur des Finances publiques, Chef du service Recettes Non Fiscales
- M. RANGUIS Olivier, inspecteur des Finances publiques, Responsable de l'animation du secteur recouvrement – Service Recettes Non Fiscales
- Mme DAYAN Valérie, inspecteur des Finances publiques, Chef du service Comptabilité du Recouvrement Hors Produits Divers
- Mmes FLORENT-CARRERE Sonia et ALIMI Sandrine, inspecteurs des Finances publiques, responsables du service Collectivités et Établissements Publics Locaux,
- Mme PEYRE Delphine, inspecteur des Finances publiques, Responsable du service Liaison- Rémunérations Métiers Paye 1,
- Mme AYE Armelle, inspecteur des Finances publiques, Responsable du service Liaison- Rémunérations Métiers Paye 2,
- M. LEGROS Bertrand, inspecteur des Finances publiques, Chef du service Dépôts et Services Financiers,
- M. POLI Michel, inspecteur des Finances publiques, Responsable du Service facturier,
- Mme DI MEGLIO Isabelle, inspecteur des Finances publiques, adjointe de la Responsable du Centre de Gestion des Retraites.

#### **Procurations spéciales des adjoints aux chefs du service**

- ◆ Procuration spéciale est donnée pour signer les ordres de paiement, les autorisations de paiement, les autorisations de paiement pour mon compte, les certificats divers, les remises de titres, les récépissés, les déclarations de recettes ou de dépôt, les accusés de réception, les endossements de chèques et effets divers, les bordereaux et lettres d'envoi, les significations d'opposition et certificats de non-opposition en ce qui concerne les affaires relatives à leur service, et sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :
  - M. CHAMPION Lionel, contrôleur des Finances publiques, adjoint du Chef du service Comptabilité générale de L'État,
  - Mme BELINGUIER Marie-Christine, contrôleur principal des Finances publiques, adjointe du Chef du service Comptabilité générale de L'État,
  - Mme CLAIRE Chrystèle, agent administratif principal des Finances publiques, adjointe de la Responsable du service Liaison- Rémunérations Métier paye 1,
  - Mme FRETTI Nicole, contrôleur des Finances publiques, Chef de secteur au sein du service Liaison- Rémunérations Métier paye 1,
  - Mme CARRERE Monique, contrôleur principal des Finances publiques, adjointe de la Responsable du service Liaison Rémunérations Métier paye 2,
  - Mme MARTINEZ Valérie, contrôleur principal des Finances publiques, adjointe de la Responsable du service Contrôle du Règlement,
  - Mme ROUVE Amélie, contrôleur des Finances publiques, adjointe de la Responsable du service Contrôle du Règlement,
  - M. REISSENT Rodrigue, contrôleur principal des Finances publiques, Chef de Pôle au sein du Service facturier,
  - Mme HIDALGO Patricia, contrôleur principal des Finances publiques, chef de Pôle au sein du Service facturier,

- M. BOUTTET Patrick, contrôleur des Finances publiques, adjoint du Responsable du Service facturier,
- Mme IZQUIERDO Anne, contrôleur des Finances publiques, adjointe du chef du service Comptabilité des recettes hors produits divers.

### **Procurations spéciales diverses**

- ◆ Procuration spéciale est donnée, en ce qui concerne les affaires relatives à leur service, et en cas d'empêchement de leur chef du service, sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :
  - Mme BAUDEAN Isabelle, contrôleur des Finances publiques au Centre de Gestion des Retraites, pour signer les certificats de remise de titres de gestion des retraites, les accusés de réception, les significations d'opposition et certificats de non-opposition, les bordereaux et lettres d'envoi,
  - M. TUDELA Alain, contrôleur principal des Finances publiques au Centre de Gestion des Retraites, pour signer les certificats de remise de titres de pension, les accusés de réception, les significations d'opposition et certificats de non-opposition, les bordereaux et lettres d'envoi,
  - Mme PERRET Béatrice, contrôleur principal des Finances publiques au Centre de Gestion des Retraites, pour signer les certificats de remise de titres de gestion des retraites, les accusés de réception, les significations d'opposition et certificats de non-opposition, les bordereaux et lettres d'envoi,
  - Mme SALVIN Brigitte, contrôleur principal des Finances publiques au Centre de Gestion des Retraites, pour signer les certificats de remise de titres de pension, les accusés de réception, les significations d'opposition et certificats de non-opposition, les bordereaux et lettres d'envoi,
  - M. ZUCCHETTO Jean-Claude, contrôleur des Finances publiques au Centre de Gestion des Retraites, pour signer les certificats de remise de titres de pension, les accusés de réception, les significations d'opposition et certificats de non-opposition, les bordereaux et lettres d'envoi,
  - Mme ATTARD Corinne, contrôleur principal des Finances publiques au service Dépôts et Services Financiers,
  - Mme Patricia FORGNON, contrôleur des Finances publiques au Service Dépôts et Services Financiers, pour signer les déclarations de consignations, les significations d'actes, les bordereaux et lettres d'envoi.
  - Mme MAREDI Magali, contrôleur des Finances publiques au service Recettes Non Fiscales, pour signer les délais de paiement pour des dettes inférieures à 5000 €, les bordereaux et lettres d'envoi (sauf transmission de réclamations et déclarations de recettes).
  - M. BAUDET David, contrôleur principal des Finances publiques au service Recettes Non Fiscales, pour signer les délais de paiement pour des dettes inférieures à 5000 €, les bordereaux et lettres d'envoi (sauf transmission de réclamations et déclarations de recettes).
  - M. MAUREL Julien, contrôleur des Finances publiques au service Recettes Non Fiscales, pour signer les délais de paiement pour des dettes inférieures à 5000 €, les bordereaux et lettres d'envoi (sauf transmission de réclamations et déclarations de recettes).

Article 2 : cet arrêté abroge l'arrêté n° 13-2017-05-09-010 publié au recueil des actes administratifs n° 13-2017-101 du 12 mai 2017.

Article 3 : Le présent arrêté prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 23 août 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directeur Régional des Finances Publiques  
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône,

signé  
Francis BONNET

Direction générale des finances publiques

13-2017-08-24-001

Délégation de signature pour le pole pilotage et ressources



## **DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

### **DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DES BOUCHES-DU-RHONE**

16, Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

---

#### **Décision de délégation spéciale de signature pour le pôle pilotage et ressources**

---

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la Direction Régionale des Finances Publiques de Provence Alpes Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du 22 décembre 2016 portant nomination de M. Francis BONNET, Administrateur Général des Finances Publiques en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

Vu la décision du Directeur Général des Finances Publiques en date du 26 décembre 2016 fixant au 18 février 2017 la date d'installation de M. Francis BONNET dans les fonctions de Directeur Régional des Finances Publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ;

#### **Décide :**

**Article 1 :** Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

#### **1. Pour la Division Gestion Ressources Humaines:**

M. Jean-Michel ALLARD, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Ressources humaines

Mme Anne SANCHEZ, inspecteur des Finances publiques  
Mme Fabienne PERON, inspecteur des Finances publiques

**2. Pour la Division de la Formation et du Recrutement :**

M. Thierry SEGARRA, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable de la division de la Formation et du Recrutement  
Mme Géraldine JUSTAL, inspecteur des Finances publiques  
Mme Caroline LEGRAND, inspecteur des Finances publiques  
Mme Isabelle VERGUES, inspecteur des Finances publiques  
M. Ahmed MEDKOUR, inspecteur des Finances publiques

**3. Pour la Division Budget, logistique :**

Mme Laurence TEODORI, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Budget, logistique  
Mme Nathalie JEANGEORGES, inspecteur des Finances publiques,  
M. Claude BARTOLINI, inspecteur des Finances publiques  
Mme Maryline FRAUCIEL, inspecteur des Finances publiques

**4. Pour la Division de l'Immobilier et conditions de travail :**

M. Christophe RACOUCHOT, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division de l'Immobilier et des conditions de travail  
Mme Aline FABRE, inspecteur principal des Finances publiques  
Mme Marie-Jeanne RAFFALLI, inspecteur divisionnaire des Finances publiques  
Mme Chantal DELONCA, inspecteur des Finances publiques  
M. Pierre BALDI, inspecteur des Finances publiques  
M. Laurent HAUTCLOCCQ, inspecteur des Finances publiques  
M. Quentin MARTIGNOLES, contrôleur des Finances publiques

**5. Pour la Division Stratégie, Contrôle de gestion et qualité de service :**

Mme Mireille BLIN, administrateur des Finances publiques adjoint, responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion et Qualité de service  
M. Rui CRESPIM-BIDARRA, inspecteur divisionnaire des Finances publiques  
Mme Nadine PETIT, inspecteur divisionnaire des Finances publiques  
M. Claude LUBRANO DI SBARAGLIONE, inspecteur des Finances publiques  
Mme Sophie PICCHI, inspecteur des Finances publiques

**Article 2 :** La présente décision prendra effet au 1<sup>er</sup> septembre et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 24 août 2017

L'Administrateur Général des Finances Publiques  
Directeur Régional des Finances Publiques de  
Provence- Alpes- Côte d'Azur et du département  
des Bouches-du-Rhône

signé  
Francis BONNET

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2017-08-25-005

Arrêté du 25 août 2017 portant désignation de M. Serge  
GOUTEYRON,  
pour exercer la suppléance de M. le Préfet de la région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des  
Bouches-du-Rhône,  
le lundi 28 août de 8h30 à 21h00



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE

ET DE L'APPUI TERRITORIAL

RAA

---

**Arrêté du 25 août 2017 portant désignation de M. Serge GOUTEYRON,  
pour exercer la suppléance de M. le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône,  
le lundi 28 août de 8h30 à 21h00**

---

Le Préfet  
de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret du Président de la République en date du 25 juillet 2014 portant nomination de **Monsieur Serge GOUTEYRON** en qualité de Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence ;

Vu le décret du Président de la République en date du 15 juillet 2015 portant nomination de **Monsieur Stéphane BOUILLON**, en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;

Considérant que Monsieur **Stéphane BOUILLON**, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône sera absent le lundi 28 août 2017 de 8h30 à 21 h.

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône,

## ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** - Monsieur **Serge GOUTEYRON**, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence, est désigné pour exercer la suppléance de Monsieur le Préfet le lundi 28 août 2017 de 8h30 à 21h00.

**Article 2** - Le Secrétaire Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Aix-en-Provence sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et du préfet de police des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 25 août 2017

Le Préfet Délégué  
pour l'Egalité des Chances

*signé*

Yves ROUSSET